



Signataire : Michael Andersen

Date de dépôt : 29 août 2023

Question écrite urgente

Pour quelles raisons des autorisations d'installer des climatisations de confort sont-elles refusées ?

Loin d'être uniquement une installation de confort, la climatisation a un impact positif sur le taux de mortalité, comme l'a relevé une étude américaine en 2013. Il a été constaté que la mortalité d'une journée extrêmement chaude a chuté d'environ 80% entre 1960 et 2004, comparativement à 1900 et 1959, et que ce taux était essentiellement attribuable à l'adoption de la climatisation.

D'après MétéoSuisse, les périodes de canicule de plusieurs jours sont devenues plus fréquentes et plus intenses en raison du changement climatique. Les températures élevées constituent un danger pour les humains. Les canicules, lorsque les températures sont très élevées pendant plusieurs jours, seront encore plus fréquentes et plus intenses à l'avenir.

Contrairement à d'autres cantons, le canton de Genève pose des conditions sévères aux particuliers qui souhaitent installer des climatisations fixes. Une conséquence de cette politique est que les particuliers se reportent alors sur des climatiseurs mobiles moins performants énergétiquement, car devant fonctionner la fenêtre ouverte.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Combien de demandes d'autorisation d'installer des climatisations de confort ont été sollicitées ces cinq dernières années (distinction entre les demandes faites pour des habitations (privés) et celles faites pour des surfaces commerciales, hôpitaux, EMS, etc.) ?**

- 2) *Serait-il possible d'avoir un tableau comprenant l'ensemble des demandes, le domaine d'activité, la localisation du bâtiment, la décision sur la demande et la raison en cas de refus ?*

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.